Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 1 (1951)

Heft: 1

Artikel: Un avoyer Fribourgeois du guinzième siècle : Jean Gambach

Autor: Niquille, Jeanne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-77706

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN AVOYER FRIBOURGEOIS DU QUINZIÈME SIÈCLE: JEAN GAMBACH

PAR JEANNE NIQUILLE

L'avoyer Gambach a sauvé de l'oubli le nom de sa famille et réussi à le faire donner, quatre siècles après sa mort, à tout un quartier de Fribourg. Il ne dut cet honneur posthume ni à sa carrière de magistrat — qui fut pourtant brillante —, ni à son habileté diplomatique, ni à son activité industrielle: ce fut sa générosité seule qui le lui mérita. En 1474, il légua à l'hopital de Notre-Dame, entre autres choses, une propriété sise hors de la Porte des Etangs. Ce domaine, qui fut appelé, dans la suite, tantôt le Pré Gambach, tantôt le Pré de l'Hôpital, fut acheté par la commune de Fribourg en 1898; il devint, au début du vingtième siècle, un quartier de villas et d'écoles et le nom de ce bienfaiteur des malades pauvres passa à la postérité ¹.

La famille Gambach était, dit-on, originaire du hameau bernois de Gambach, dans la commune de Rüschegg, district de Schwarzenbourg ²; mais elle était fixée dans la ville de Fribourg dès la seconde

¹ Voir l'histoire de ce domaine dans les Manuscrits Schneuwly, XIV, 7. Toutes les sources manuscrites consultées se trouvent aux Archives de l'Etat de Fribourg. Pour les collections citées le plus souvent, les abréviations suivantes ont été adoptées: Cpte = Compte du trésorier; Hôp. = Dépôt de l'hôpital des bourgeois; Man. = Manual du Conseil; Miss. = Missival du Conseil; R.B. = Registre des bourgeois; R.N. = Registre notarial. Sur la générosité et le patriotisme de Jean Gambach, lire le discours que le Dr. Berchtold prononça, le 31 mars 1848, au Grand Conseil de Fribourg, dans Le Confédéré du 8 avril 1848, no. 42, p. 3.

² Gaston Castella, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, Fragnière, 1922, p. 172.

moitié du treizième siècle, déjà³, et elle s'y éteignit au commencement du seizième. Jamais elle ne fut très nombreuse. De père en fils, les Gambach étaient fabricants de faux; ils avaient installé leur première usine au Petit-Paradis, c'est-à-dire tout au bas de la rue actuelle des Alpes⁴. Ils en ouvrirent une seconde à l'extrémité supérieure de la rue de Lausanne, près de la Porte de Jaquemar⁵.

C'était dans cette nouvelle forge que travaillaient, au début du quinzième siècle, le vieux Nicolas Gambach et ses deux fils, Guillaume et Claude. Guillaume et sa femme Compagnie, qui appartenait probablement à la famille Huser⁶, eurent, vers l'an 1400, un fils qu'ils nommèrent Jean: c'est le futur avoyer. L'enfant ne jouit pas longtemps des soins affectueux de sa mère. Compagnie Gambach mourut jeune et Guillaume convola bientôt en secondes noces avec Agnelette Aigre, veuve de Richard Chastel, dont il n'eut qu'une fille, appelée Agnelette aussi⁷.

De l'enfance de Jean Gambach, on ne sait rien, sinon qu'elle se passa dans la maison familiale, où le petit garçon vivait avec son père, sa marâtre, sa sœur, son grand-père Nicolas, qui fut successivement banneret, bourgmestre et membre du Conseil⁸, et sa

 $^{^3}$ Hôp., I, nos. 2 et 689; II, no. 673; Hauterive, I^{er} supplément, nos. 55 et 83

⁴ «In parvo paradiso, iuxta domum illorum de Gambach», 1345, février 28; «veteram fabricam Perrodi Gambach sitam ante domum hospitalis», 1346, septembre. YVES BONFILS et BERNARD DE VEVEY, Le premier livre des bourgeois de Fribourg (1341—1416), Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome XVI, Fribourg, 1941, p. 238 et 239.

⁵ «domum Niquillini Gambach, fabri, sitam Friburgi, iuxta magnam portam Friburgi», 1404, février 20. Ibidem p. 62 et 107. R.B., II, f. 3, janvier 1416.

⁶ Cette supposition, qui est peut-être erronée, est basée sur le fait que Guillaume Gambach demanda, par testament, à être enterré dans le tombeau familial des Huser, à l'église de Notre-Dame. R.N. no. 32, f. 40.

⁷ Ibidem. Voir aussi R.N. no. 295, f. 176 et 200 verso.

⁸ Il fut, à plusieurs reprises, de 1392 à 1404, banneret du quartier des Hôpitaux, membre du Conseil dès 1405, bourgmestre de 1406 à 1410; il mourut après 1423. Voir PIERRE DE ZURICH, Catalogue des avoyers, bourgmaîtres, bannerets, trésoriers et chanceliers de Fribourg au XVe siècle, dans Annales Fribourgeoises, VI, 1918, p. 102 et 105. Cpte no. 6, p. 67; R.N. no. 9, f. 228; no. 25, f. 129 verso.

grand'mère Catherine Gambach, née Jota ⁹. Pour la première fois, le 23 mars 1417, Jean Gambach est cité dans une charte. Par testament, une vieille parente, Perrissone Gambach, veuve depuis de longues années, donna au jeune homme une enclume ayant appartenu à son mari Guillaume. Celui-ci, comme la plupart des Gambach, avait été fabricant de faux ¹⁰ et sa femme tint à léguer les immeubles, les meubles, les outils et même la marque de fabrique de l'ancien atelier de Guillaume Gambach aux porteurs mâles du nom, c'est-à-dire à Nicolas Gambach, à ses deux fils et à son petit-fils ¹¹.

Au début de l'année 1419, Jean Gambach perdit son père. Il devint aussitôt le maître d'une portion de la fortune paternelle, que Guillaume Gambach avait partagée entre ses deux enfants du premier et du second lit, tout en attribuant, en plus, à son fils, son outillage de fabricant de faux et ses armes, auxquels la petite Agnelette n'eut aucune part ¹².

Quand le jeune héritier fut arrivé à l'âge d'homme, il se fit reconnaître bourgeois de Fribourg ¹³. Puis il se maria. Il prit femme dans les milieux de son métier en épousant une fille de Rolet Favre, de Taninges, un fabricant de faux, comme lui ¹⁴. On ignore le prénom de cette première femme de Jean Gambach. Elle ne vécut pas longtemps. En 1429, déjà, le jeune homme était remarié avec Alice Bugniet, la fille du marchand Pierre Bugniet, qui lui apportait une assez jolie dot ¹⁵. Jean Gambach toucha, en peu d'années, les héri-

⁹ R.N. no. 32, f. 57 verso. Recueil diplomatique du canton de Fribourg, vol. VII, Fribourg, 1863, p. 207.

¹⁰ R.N. no. 1009, f. 62 verso.

¹¹ R.N. no. 32, f. 80—85.

¹² Ibidem, f. 40—41. Guillaume Gambach laissait, en plus de ses deux enfants, Jean et Agnelette, une fille illégitime, Greda, qui devint la femme de Pierre Rey, le tanneur (R.N., no. 34, f. 27), puis celle de Jean Borcard, tanneur aussi (R.N. no. 3344, f. 43). La veuve de Guillaume Gambach, Agnelette Aigre, se maria une troisième fois et devint la femme de Humbert Pavillard (R.N. no. 295, f. 176). Guillaume Gambach avait été banneret des Hôpitaux de 1413 à 1418 (Zurich, op. cit., p. 105).

¹³ R.B., II, f. 42 verso.

 $^{^{14}}$ R.N.no. 295, f. 17 verso. Cette famille de forgerons savoyards était établie à Fribourg depuis la fin du XIV $^{\rm me}$ siècle (R.N. no. 9, f. 101).

¹⁵ R.N. no. 295, f. 76; no. 32, f. 102 verso.

tages de son père, de son grand-père Nicolas et de son oncle Claude, mort sans descendant mâle ¹⁶. Il était déjà un industriel aisé dont la fabrique livrait, bon an mal an, des centaines de faux réputées aux particuliers de Fribourg et des environs, à des marchands en gros tels que les Arsent, et aux foires de Genève ¹⁷.

Le jeune forgeron entra dans la vie publique, à la Saint-Jean 1430, en devenant le banneret des Hôpitaux, c'est-à-dire le chef du quartier des Places 18. La constitution démocratique de 1404 avait donné de très larges pouvoirs aux bannerets, aussi bien dans le domaine politique qu'en matière militaire 19. C'étaient eux, en effet, qui conduisaient les opérations électorales du dimanche secret et de la Saint-Jean; eux qui dirigeaient, en cas de guerre, de dangers ou de troubles intérieurs, tous les hommes de leur quartier. Le banneret, de plus, était responsable de l'ordre, de la police et de l'hygiène dans sa circonscription. Jean Gambach resta en charge trois ans, terme que la loi de 1413 ne permettait pas de dépasser 20, et, pendant ce temps, il assista régulièrement à toutes les inspections d'immeubles, d'armes et de denrées, à toutes les expertises de travaux, à toutes les perceptions de taxes, à toutes les visites de lépreux que ses fonctions lui imposaient 21. Son traitement annuel était de cent sous 22, auxquels vinrent s'ajouter quelques indemnités pour des prestations supplémentaires. A vrai dire, l'Etat ne gâtait pas ses serviteurs qui, presque tous d'ailleurs, continuaient à exercer leur profession à côté de leur fonction de magistrat.

Dans le monde des fabricants de faux — car ils avaient plusieurs usines à Fribourg —, Jean Gambach acquit rapidement une place prépondérante ²³. Ses capitaux même devinrent si importants

¹⁶ R.N. no. 295, f. 84 verso; Hôp., Testament de Claude Gambach, de juillet 1427, acte non numéroté. Sa grand'mère Catherine Jota, en revanche, vivait encore en 1428 (R.N. no. 32, f. 57 verso).

¹⁷ R.N. no. 56, p. 15, 24, 63a); no. 70, f. 45; no. 90, f. 247, 247 verso, 248 verso; no. 295, f. 19 verso; no. 3344, f. 17 verso.

¹⁸ Cpte no. 56, p. 11. Zurich, op. cit., p. 105.

¹⁹ Recueil diplomatique, vol. VI, p. 52.

²⁰ Op. cit., vol. VII, p. 38.

²¹ Cptes nos. 56 à 62.

²² Cpte no. 59, p. 42; no. 61, p. 37.

²³ R.N. no. 3344, f. 9; no. 3349, f. 73.

que, ne pouvant les utiliser tous dans sa forge et ne voulant pas les laisser improductifs, il se mit à commanditer d'autres entreprises. Ses premiers essais de placement eurent lieu en 1437. Il confia à Hanso Mussilier, de Fribourg, un montant de 60 florins et à Henri Lind, de Gmünd, en Autriche, 648 florins, que ces deux commerçants promirent de faire fructifier par leur négoce. La moitié des gains devait être livrée, au bout de l'an, à Jean Gambach, qui s'engageait aussi à supporter la moitié des pertes, s'il en survenait ²⁴.

Il est impossible de savoir ce que devinrent les capitaux engagés par Gambach dans ces affaires, mais il se passa, dans sa comptabilité, à ce moment, une chose assez surprenante et qui ne se renouvela jamais: il emprunta de grosses quantités d'or, à très court terme, à ses amis Bugniet, Ferwer et Englisberg ²⁵. Ce besoin momentané d'espèces étonne un peu: les réparations qu'il faisait alors à sa maison, l'achat d'une pièce de terre, qui ne coûta que 80 livres, et la location d'un nouvel atelier n'arrivent pas à le justifier ²⁶.

Quoi qu'il en fût, cet embarras financier n'avait diminué en rien le prestige de l'industriel et du magistrat: Jean Gambach fut élu, à cette époque, membre du Conseil et, en 1438, bourgmestre de la ville ²⁷. D'ailleurs, dès les années suivantes, Gambach était, de nouveau, l'usinier bien pourvu d'argent liquide qui, en toutes occasions, jouait le rôle de prêteur dans le petit monde des fabricants de faux ²⁸; c'était l'un des membres les plus cossus de l'abbaye des marchands, qui avait son siège à l'Autruche ²⁹; c'était, à l'occasion, un commerçant qui achetait, au comptant, pendant les foires de Genève, toutes sortes d'objets, qu'il revendait, à crédit, à des Fribourgeois moins fortunés ³⁰; c'était l'homme qui avait des débiteurs un peu partout, même à l'étranger ³¹.

²⁴ R.N. no. 295, f. 241; no. 3349, f. 241.

 $^{^{25}}$ R.N. no. 295, f. 238, 253, 253 verso, 261 verso.

²⁶ Cpte no. 69, p. 105, no. 70b, f. 44; no. 72, p. 113; R.N. no. 295, f. 264 verso, 270, 275.

²⁷ Zurich, op. cit., p. 103.

²⁸ R.N. no. 3349, f. 138 verso; no. 69, f. 19 verso.

²⁹ Recueil diplomatique, vol. VII, p. 205. R.N. no. 3349, f. 141.

³⁰ R.N. no. 3349, f. 186 verso.

³¹ R.N. no. 61, p. 118; no. 71, f. 128 verso; no. 90, f. 77 verso; no. 3349, f. 18, 19.

En devenant bourgmestre, l'ancien banneret du quartier des Hôpitaux avait passé, de la Direction de la Police, à celle de la Justice. De ce chef, il eut à s'occuper d'une affaire qui, en 1438, émut vivement l'opinion publique. Le monastère de Hauterive possédait, à Cottens, le droit de haute justice et les religieux y avaient érigé, en guise de symbole et conformément aux mœurs du temps, une potence. Boniface de Challant, seigneur de Villarsel-le-Gibloux, qui se croyait l'unique détenteur de ce droit à Cottens, fit abattre le sinistre appareil par ses sujets. Fribourg prit le parti de l'abbaye. Et comme le sire de Challant ne voulait pas entendre raison, Jean Gambach, accompagné de vingt hommes armés, s'en fut à Torny-le-Grand, où il arrêta trois paysans qui avaient participé à la mise en pièces du gibet; la petite troupe s'empara aussi de quelques têtes de bétail appartenant à des hommes de la châtellenie de Villarsel-le-Gibloux; Fribourg ne les rendit que lorsque les coupables eurent payé une somme assez forte. C'est ainsi qu'autrefois s'exerçait la justice. Chaque soldat de l'expédition punitive reçut du gouvernement cinq sous et un bon déjeuner 32.

Après ses trois années de bourgmestre, Gambach passa aux Travaux publics: en 1441, il devint édile et recteur de la Fabrique de Saint-Nicolas, tout en restant naturellement membre du Conseil ³³. Ce fut en cette qualité, et non comme trésorier ainsi qu'on l'a prétendu, qu'il coopéra à la réception solennelle que Fribourg offrit à l'empereur Frédéric III, en 1442 ³⁴. Et Jean Gambach fut au nombre des privilégiés que le monarque gratifia d'une lettre d'armoiries. A vrai dire, cet octroi n'était qu'une confirmation des armes portées jusqu'alors par les Gambach: «trois mailles ou trois cercles d'argent sur fond d'azur» ³⁵.

On s'est demandé si cette faveur, que le souverain accorda, en même temps, à plusieurs autres bourgeois: à Hensli Helpach, à Jean

³² Cpte no. 74c, f. 7. R.N. no. 295, f. 332. Romain Pittet, L'abbaye d'Hauterive au moyen âge, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome XIII, Fribourg, 1934, p. 104.

³³ Cpte no. 78, p. 33; Stadtsachen, A, no. 556.

³⁴ FERD. RÜEGG, Hohe Gäste in Freiburg i./Ue. vor dessen Beitritt zur Eidgenossenschaft, dans Freiburger Geschichtsblätter, XV, Freiburg, 1908, p. 23.

³⁵ Alfred d'Ammann, Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises, dans Archives héraldiques suisses, 1919, p. 80.

Carel, à Jean Carmintrant, à Jean et Jacques Aigre, était un témoignage de reconnaissance pour des services rendus à la cause autrichienne, ou un moyen de se concilier l'appui de Fribourgeois influents, ou, tout simplement, une façon d'alimenter le trésor impérial, qui était souvent à sec. Bien fin celui qui trouvera, à ces questions, une réponse sûre et juste. Helpach fut, toute sa vie, un partisan acharné des Habsbourg. Gambach et les frères Aigre se révélèrent, dans la suite, des amis déclarés et très agissants du duc de Savoie. L'étaient-ils déjà en 1442? Au moment de la visite de l'empereur, qui dura du 8 au 18 octobre, aucun Fribourgeois n'osa manifester des sentiments anti-autrichiens. Et, pourtant, la chaleur de l'accueil fait à Frédéric III, qui parut réelle 36, se dissipa très rapidement. Les Fribourgeois ne suivirent pas leur souverain dans l'ancienne guerre de Zurich, qui vit la coalition de l'Autriche, de la France et de Zurich; ils n'envoyèrent cependant pas le contingent que demandaient leurs alliés bernois, qui se trouvaient dans le camp adverse. En dépit de toutes les sollicitations, les Fribourgeois restèrent neutres et ne furent pas présents à la bataille de Saint-Jacques sur la Birse.

Les Bernois, naturellement, ne leur surent aucun gré de leur abstention et la situation commença, dès 1445, à se tendre entre Fribourg et l'Autriche, d'une part, Berne et son alliée la Savoie, d'autre part. Un incident regrettable, dont Fribourg ne portait aucune responsabilité, mit le feu aux poudres. Truchsess de Diessenhofen, vassal de l'Autriche, détroussa un camérier de Félix V, Jean de Grolée, qui se rendait au concile de Bâle. La Savoie vit, dans ce forfait, une grave injure faite au pape et, comme les Fribourgeois étaient sujets autrichiens, les marchands des bords de la Sarine qui se rendaient à la foire de Genève furent menacés de représailles ³⁷.

Jean Gambach, accompagné de deux valets, partit à cheval pour aller implorer l'intervention d'Albert d'Autriche ³⁸. A tout prendre

³⁶ Rüegg, op. cit., p. 23 et seq. — Anton von Tillier, Geschichte des eidgenössischen Freistaates Bern, Bern, 1838, II. Band, p. 82.

³⁷ M. MEYER, Correspondance et documents relatifs à la guerre de Fribourg et de Savoie en 1447 et 1448, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome II, Fribourg, 1856, p. 245 et seq.

³⁸ Cpte no. 85, p. 31; no. 86b, f. 2.

son ambassade eut un plein succès, puisque le duc obligea Diessenhofen à restituer les biens volés. Toutefois, elle ne rétablit pas la paix. La Savoie déclara la guerre à l'Autriche et Fribourg n'arriva pas à savoir s'il était inclus ou non dans les hostilités.

Jean Gambach délaissa toutes ses affaire privées — elles étaient lourdes, car il venait d'acheter, des Stadler, une partie du domaine près de la porte des Etangs, qu'il devait léguer plus tard à l'hôpital et qu'il paya, en nature, avec 1600 faux de sa fabrication ³⁹ — et il enfourcha, de nouveau, sa monture. Il s'en fut, en mission secrète, à Genève, chez le duc de Savoie, à Besançon et ailleurs. Quand il récapitula, au bout de l'année, tous ses voyages officiels, il dut constater qu'il avait passé 85 jours hors de chez lui, au service de l'Etat ⁴⁰. Et l'on a prétendu, dans un livre paru il y a quelques années, que les Fribourgeois du quinzième siècle étaient des gens «casaniers», des «Bolzes» ne sortant guère de chez eux ⁴¹!

L'année 1446 ne permit pas à Gambach de mener une vie plus sédentaire. Fribourg se sentait entouré d'ennemis, soit bernois, soit savoyards, sans que l'état de guerre fût établi. Il fallut organiser un service d'espionnage, susceptible de renseigner exactement les magistrats sur les préparatifs belliqueux de leurs voisins. Ce fut Jean Gambach qui traita avec tous ces serviteurs anonymes que les comptes officiels appellent les «gens secrets». Les espions étaient parfois des vagabonds, des femmes errantes, de faux pèlerins, mais il y en avait aussi de plus huppés. L'un d'entre eux, par exemple, qui voyageait escorté d'un valet, reçut, en 1446, de Jean Gambach, un cheval, en récompense de ses services 42.

³⁹ Hôp., II, no. 577; R.N. no. 56, p. 120—122, et aussi R.N. no. 33, f. 59 (agrandissement du domaine). Il serait possible, toutefois, d'envisager cette transaction comme un commencement de la liquidation de l'usine: Gambach cédant son stock de faux contre une propriété foncière. Cet échange fut suivi, deux ans plus tard, par la vente aux mêmes Stadler de la forge et de la marque de fabrique.

⁴⁰ 19 jours en Autriche, 7 à Besançon, 16 à Genève, 43 dans des lieux tenus secrets (*Cpte* no. 85, p. 31; no. 86b, f. 2, 3, 4, 8 verso). A ces absences, il faudrait encore ajouter 15 jours employés à des inspections d'armes dans les différents villages fribourgeios (*Cpte* no. 85, p. 45).

⁴¹ Gonzague de Reynold, Speculum mundi, dans Trois chefs d'oeuvre de l'art suisse à Fribourg, Ars Helvetica, Zurich, 1943, p. 45.

⁴² Cpte no. 87, p. 34, 53, 56; no. 90, p. 263, 266, 267, 268, 279, 280.

La situation se compliqua encore, pour Fribourg, du fait de la trahison de Guillaume d'Avenches et d'Antoine de Salicet, deux anciens magistrats du pays qui avaient passé à la Savoie. De leurs résidences rurales, voisines de la ville, ils harcelaient et pillaient tous les bourgeois qui avaient le malheur de se risquer sur les grand'routes. Le gouvernement se vit obligé d'interdire à ses sujets la fréquentation des foires de Genève, qui devenait un danger ⁴³. Jean Gambach reprit encore une fois le chemin des pays autrichiens, afin d'intéresser le duc d'Autriche au sort de Fribourg; il y resta plus d'un mois ⁴⁴. Puis, comme la guerre paraissait probable, il céda à l'Etat, pour l'arsenal, 4 quintaux et 71 livres de fer, qu'il avait en réserve dans sa forge ⁴⁵.

A la Saint-Jean 1446, Gambach fut élu trésorier de la ville ⁴⁶. Le poste n'était pas enviable, car les finances publiques étaient mises à une rude épreuve, soit par les préparatifs de guerre, soit par le refus de la Savoie de rembourser les 10000 florins, que la ville avait empruntés, antérieurement, pour elle, en Alsace ⁴⁷.

Un impôt de 1% sur la fortune avait été décrété, en 1445. Tous les habitants indiquèrent, sous la foi du serment, la valeur exacte de leurs biens mobiliers et immobiliers. Jean Gambach, avec une fortune de 20000 livres, arrivait au huitième rang des contribuables; il dut payer à l'Etat 200 livres 48.

Le produit de l'impôt avait été absorbé rapidement par les travaux de fortifications entrepris. L'industriel Gambach se fit, en 1446, le créancier du trésorier Gambach, dans la caisse duquel il versa un prêt de 2000 florins du Rhin. En janvier 1447, il racheta, à titre privé, une obligation de 1000 livres qu'Hensli Ferwer possédait contre la ville et il fit une nouvelle avance de 3000 florins au trésor public ⁴⁹.

⁴³ MEYER, op. cit., p. 269.

⁴⁴ Cpte no. 87, p. 25.

⁴⁵ Ibidem, p. 10.

⁴⁶ Stadtsachen, A, no. 556. — Zurich, op. cit., p. 106.

⁴⁷ Recueil diplomatique, vol. VIII, p. 162.

⁴⁸ Albert Büchi, Freiburgs Bruch mit Österreich, sein Übergang an Savoyen und Anschluβ an die Eidgenossenschaft, Collectanea Friburgensia, VII, Freiburg, 1897, p. 45.

⁴⁹ Cpte no. 88, p. 6; no. 89, p. 9; R.N. no. 56, p. 141—142; no. 33¹¹, f. 54 verso.

La direction du service d'espionnage prenait, chaque jour, beaucoup de temps à Gambach. Sa maison près de Jaquemar, qu'il habitait seul avec sa femme, deux servantes et deux valets ⁵⁰, était le centre de ralliement de tous ces serviteurs obscurs et secrets de la cause fribourgeoise, qui y trouvaient, en cas de nécessité, le logis et le couvert ⁵¹.

Ces occupations obligeaient Jean Gambach à négliger un peu sa forge. Pour que la fabrication ne périclitât pas, il vendit aux frères Stadler — qui étaient ses neveux à la mode de Bretagne, puisque leur mère était une fille de Claude Gambach ⁵² — l'atelier qu'il avait installé à la maison Cordeir, en 1441; et il leur abandonna, pour un loyer annuel de 50 florins, ses instruments et sa marque de fabrique des trois mailles. Le trésorier, qui allait aborder la cinquantaine, n'avait pas d'enfant et il était, à cette époque, le seul Gambach qui fît encore des faux. Il crut donc bien faire en remettant à ses jeunes parents, qui étaient tous deux forgerons, une part de l'héritage familial. Il le fit contre argent, c'est vrai. Mais pour placer la nouvelle entreprise dans les conditions de développement les meilleures, il consentit très libéralement, à ses jeunes cousins, un prêt de 3000 florins ⁵³.

Qand ces questions d'ordre privé furent réglées, Gambach put se consacrer tout entier aux affaires d'Etat et aux efforts que faisait Fribourg pour éviter la guerre. L'Autriche s'y employa, elle aussi, en déléguant auprès du duc de Savoie quatre de ses diplomates. Ils passèrent à Fribourg, le 14 novembre 1447. Gambach, Helpach et Cudrefin reçurent du gouvernement l'ordre d'accompagner la mission autrichienne en pays savoyard. Le voyage des sept délégués dura trois semaines. Il n'aboutit pas au résultat tant désiré ⁵⁴. Les

⁵⁰ FERDINAND BUOMBERGER, Bevölkerungs- und Vermögensstatistik in der Stadt und Landschaft Freiburg (im Uechtland) um die Mitte des 15. Jahrhunderts, dans Freiburger Geschichtsblätter, 6./7. Jahrg., Freiburg, 1900, p. 194.

⁵¹ Cpte no. 90, p. 263, 266, 267, 268, 279, 280, 283, 286.

⁵² R.N. no. 34, f. 27; no. 61, f. 13.

 $^{^{53}}$ R.N. no. 56, p. 144 et seq. Voir aussi l'aide apportée par Gambach à Pierre Stadler, en 1455, R.N. no. 51, f. 84 verso.

⁵⁴ Cpte no. 90, p. 308. Une première ambassade autrichienne avait déjà été envoyée à Genève, chez le duc, en juillet (Relation des pourparlers... Mémoires historiques).

Autrichiens manquaient-ils peut-être des pleins pouvoirs qui leur auraient été nécessaires pour obtenir la paix? On serait tenté de le croire en voyant que Jean Gambach, au début de décembre, reprit avec eux le chemin de l'Autriche, pour aller harceler le duc Albert, une dernière fois ⁵⁵.

Les événements allèrent plus vite que le diligent trésorier. Acculée par ses adversaires, la ville de Fribourg se vit obligée, le 17 décembre 1447, de déclarer la guerre à la Savoie ⁵⁶. Berne, Morat, Payerne, Bienne, l'Oberland, la Gruyère et le Gessenay se rallièrent à la cause du duc Louis et le pauvre Gambach ne put plus rentrer dans son pays, entièrement cerné par l'ennemi.

Après quelques succès initiaux, la prise de Villarsel-le-Gibloux et de Montagny, dus à la surprise, Fribourg subit une longue suite de revers, de razzias, de pillages et d'incendies. La ville aurait dû recevoir une aide efficace de l'Autriche; celle-ci ne lui avait envoyé que deux capitaines: Pierre de Mörsberg et Louis Meyer, qui avaient pris en mains toutes les affaires militaires et politiques. Le 13 avril 1448, le Conseil, désespéré de la tournure que prenait la guerre, résolut de dépêcher un messager au duc Albert et à Jean Gambach, dont on n'avait plus de nouvelles. Malgré le péril de la mission, Hensli Sprengo, auquel on promit une pension viagère annuelle de 10 livres — réversible à ses enfants, s'il succombait en chemin — accepta de partir. Il arriva sain et sauf à la cour d'Autriche, mais celle-ci resta insensible à ses récits ⁵⁷.

La ville, défendue par ses excellents remparts, pouvait tenir encore. En revanche, les paysans, exténués par les pillages qu'ils avaient endurés, voulaient à tout prix la paix. Elle fut conclue, à Morat, le mardi 16 juillet 1448 ⁵⁸. Jean Gambach put enfin rentrer chez lui; son séjour forcé en pays autrichien avait duré trente-trois semaines ⁵⁹.

⁵⁵ Cpte no. 91, p. 18.

⁵⁶ Вёсні, ор. сіт., р. 22.

⁵⁷ Man. no. 2, f. 10, 13 avril 1448, et f. 33 verso, 5 novembre 1449.

⁵⁸ MEYER, op. cit., p. 312. — EMILE USTERI, La sentence arbitrale du 1er avril 1451, dans Annales Fribourgeoises, 1936, XXIV, p. 34 et seq.

⁵⁹ Cpte no. 92, p. 33.

Fribourg, qui s'était affaibli pendant la guerre, fut écrasé par le poids de l'indemnité que lui imposa le traité de paix: 44 000 florins. Immédiatement Gambach mit ses réserves à la disposition de ceux qui en avaient besoin. Pendant son absence, déjà, sa femme était venue au secours du couvent des Cordeliers par un prêt de 60 florins 60. L'ancien trésorier aida les moines de Hauterive à payer les 300 florins d'or qu'ils furent condamnés à verser au prieur de Villars-les-Moines 61; finalement, il prêta au trésor public la somme de 3000 florins 62. Quelque or disponible lui restait encore: il le plaça, en commandite, dans le commerce de Jean Pavilliard, le jeune 63.

L'indifférence du duc d'Autriche aux malheurs de Fribourg avait certainement écœuré Jean Gambach, car il l'avait observée de très près, durant la guerre. S'il avait appartenu jusqu'alors au parti autrichien — ce qui paraît probable, mais non tout à fait sûr —, son attitude, sitôt la paix faite, changea. Le duc Albert put constater ce revirement, quand il arriva à Fribourg, en août 1449 64; il y venait examiner les griefs formulés par les paysans contre les possesseurs de leurs terres, qui étaient presque tous des membres du gouvernement fribourgeois. Jean Gambach, bien qu'il n'y eut aucune plainte des agriculteurs contre lui, se mit résolument du côté des propriétaires et des magistrats, qui refusèrent l'arbitrage du duc 65.

La réplique du souverain ne se fit pas attendre. Le 22 octobre 1449, il destitua le Conseil et le fit incarcérer. Jean Gambach fut détenu, d'abord, dans la prison de la porte de Morat, puis transféré, au bout de trois jours, à la Tour des Quatre-Livres, où il partagea le cachot de Jean Pavilliard, Henzmann Velga, Georges d'Englisberg et Nicod Bugniet. Pendant leurs trop longs loisirs, les cinq magistrats composèrent ensemble la complainte:

⁶⁰ R.N. no. 50, f. 156.

⁶¹ MEYER, op. cit., p. 304. — PITTET, op. cit., p. 184—185. R.N. no. 50, f. 175; no. 3352, f. 4 verso. Cpte no. 92, p. 38.

⁶² R.N. no. 56, p. 155; Man. no. 2, f. 24 verso.

⁶³ R.N. no. 295, f. 403 verso.

⁶⁴ Man. no. 2, f. 31 verso, 2 août 1449.

⁶⁵ Ibidem, f. 32 verso, 26 septembre 1449. — Büchi, op. cit., p. 57, 59.

«Ayez pydié deis pouvres presonniers... La tour est froide, a peu d'ebattement. Le noble Prince nous en traise briefvement» ⁶⁶.

Quand il eut installé un nouveau Conseil, que présida son vassal Didier de Monstral, assisté de Hensli Helpach, le duc libéra les détenus, auxquels il fit simplement jurer de se présenter, le mois suivant, à Fribourg en Bade.

Le samedi, 8 novembre, Jean Gambach partit pour le Brisgau avec les chevaliers Guillaume Velga et Rodolphe de Vuippens, l'ancien avoyer Jacques de Praroman, le donzel Petermann d'Englisberg et Nicod Bugniet. Les six cavaliers arrivèrent à destination le mardi, 11 novembre, fête de saint Martin. Jean Gambach resta tout un mois à Fribourg, puis il fut invité à paraître devant le duc, qui se trouvait à Neuchâtel, sur le Rhin. Là, «il fit sa pais et accord avec la Grace de» son «tres redouté Seigneur», en lui versant 1000 florins. Comme le duc en avait déjà soutiré, sous forme d'emprunt en nature et en argent, 300 à Gambach, pendant sa captivité à la rue de Morat, on peut dire que sa rançon totale fut de 1300 florins. Ses compagnons d'infortune dénouèrent moins facilement les cordons de leur bourse, disant qu'ils «navoyent fait chouses pour quoy» ils dussent «donner argent». Mais, en fin de compte, tous s'exécutèrent afin de recouvrer la liberté.

Jean Gambach semble avoir été de retour chez lui en janvier 1450 67; il n'y fit pas long feu. La dictature militaire de Didier de Monstral et de Thuring de Hallwil, le mécontentement des contribuables, forcés de payer un nouvel impôt de 4% sur la fortune, les luttes incessantes entre amis et ennemis de l'Autriche rendaient la vie peu confortable.

Le 4 mars 1450, le duc Albert céda Fribourg à son cousin Sigismond et les Austrophobes manifestèrent, à cette occasion, quelques velléités de secouer le joug des Habsbourg. Les deux représentants du duc eurent des paroles violentes pour ces sujets infidèles qui méritaient, dirent-ils, d'être raccourcis de la tête ⁶⁸.

⁶⁶ J. GREMAUD, Le Livre des prisonniers par Nicod Bugniet, Mémorial de Fribourg, Fribourg, 1857, IV, p. 267.

⁶⁷ R.N. no. 56, p. 160.

⁶⁸ Вёсні, ор. сіт., р. 65.

Jean Gambach, Jacques Cudrefin et Jean Piat jugèrent leur vie en danger. Ils s'enfuirent à Payerne, d'où ils envoyèrent au gouvernement une lettre expliquant les motifs d'un départ qui avait vivement mécontenté les deux dictateurs autrichiens. Sur l'intervention du comte de Gruyère et celle d'ambassadeurs du duc Sigismond, qui se trouvaient justement à Fribourg, les fugitifs reçurent, avec des saufs-conduits, l'invitation de venir se justifier ⁶⁹. Les trois hommes rentrèrent. Le 28 avril, Jean Piat fut appréhendé, en pleine ville, par les agents de Thuring de Hallwil et pendu, sans autre forme de procès, à un arbre du Schoenberg ⁷⁰.

Après cet assassinat politique, qui paraît avoir été exigé de Hallwil par les partisans fribourgeois de l'Autriche, c'est-à-dire par Ulli Berverscher et ses amis, Gambach reprit le chemin de l'exil. Tous les Antiautrichiens le suivirent, les uns allant à Payerne, les autres, à Morat, où ils se trouvaient sous la protection du duc de Savoie, quelques-uns, aussi, à Gruyères.

Le 15 mai, Jean Gambach reçut un nouveau sauf-conduit des autorités fribourgeoises ⁷¹. Il est probable qu'il en profita pour assister à l'assemblée secrète que les ennemis de l'Autriche tinrent à l'auberge de l'Autruche, le 29 mai. La présence de Jacques Cudrefin à cette réunion est certaine, celle de Gambach, possible, seulement. Didier de Monstral, qui eut vent de cette pseudo-conjuration, ne jugea pas opportun de sévir ⁷².

Le parti autrichien perdait, en effet, chaque jour, du terrain, à Fribourg, et, aux élections de la Saint-Jean 1450, qui se firent de nouveau constitutionnellement, l'avoyer imposé par le duc dut céder la place à Jean Pavilliard; onze des membres de l'ancien Conseil, celui qu'Albert avait destitué en 1449, rentrèrent en charge; parmi eux, Jean Gambach ⁷³.

La plupart des élus étaient encore en exil volontaire. Cette victoire électorale, qui marquait le début de la rupture avec l'Autriche,

⁶⁹ Miss. no. Ia, f. 44-45, 53.

⁷⁰ Вüсні, *ор. сіт.*, р. 65.

⁷¹ *Miss.* no. Ia, f. 64 verso.

⁷² R.N. no. 295, p. 410. — Büchi, op. cit., p. 67.

⁷³ Besatzungsbuch no. 1, f. 1 et 4. Bücht, op. cit., p. 72, prétend qu'il y en eut 17 sur 25, alors que la proportion est de 11 sur 24.

ne leur parut pas un gage suffisant de sécurité. Ils refusèrent le sauf-conduit, qui leur fut offert, bien que le nouvel avoyer fût venu, en personne, à Morat, les prier de rentrer ⁷⁴.

Les exilés, au nombre de 400 environ, s'étaient organisés, en pays savoyard. Ils y avaient constitué, pour défendre leurs intérêts et diriger leur conduite, un comité, présidé par Jean Gambach, qui était l'âme de la résistance. Leur parti était devenu si fort que deux ambassadeurs autrichiens et quatre magistrats fribourgeois partirent pour Morat, discuter humblement avec les fugitifs les conditions de leur retour ⁷⁵.

Ils consentirent enfin à revenir à Fribourg. Courageusement, ils prirent leur part des difficultés financières de la communauté. Il s'agissait, en effet, de trouver sur le champ 10000 florins que réclamait la Savoie, en vertu du traité de paix. Chaque contribuable fut condammné à un versement immédiat, qui allait de 2 à 100 florins, suivant la fortune. Jean Gambach fut rangé dans la catégorie des 100 florins ⁷⁶.

Les sommes énormes, qu'il avait fournies au duc d'Autriche et au gouvernement de Fribourg 77, n'avaient pas épuisé complètement ses réserves. En décembre 1450, il pouvait encore trouver 500 florins pour aider un jeune fabricant de faux, Jean Aigre, à acheter, de François et de Guillaume de Billens, leur marque des deux clefs et l'outillage de forge qu'ils possédaient 78. Au mois de juin suivant, Jean Gambach acquérait encore quelques morceaux de terre, à Breilles et à Villaret, dans la paroisse de Barberêche. Il était l'habitant le plus riche du quartier des Hôpitaux 79.

Dès son retour, Gambach reprit le rôle d'ambassadeur du Conseil, qu'il avait joué si souvent, dans le passé. Pour apaiser le mécontentement de la classe paysanne, qui se croyait toujours lésée par les bourgeois de la ville, il fallut chercher des arbitres à Berne,

⁷⁴ Bücні, ор. cit., р. 74.

⁷⁵ Ibidem.

⁷⁶ Stadtsachen A, no. 557.

⁷⁷ Cpte no. 97, p. 5 et 46; no. 98, p. 11; Man. no. 2, f. 54.

⁷⁸ R.N. no. 56, p. 161—162.

⁷⁹ Hôp., Confrérie, no. 180; Stadtsachen A, no. 558.

à Soleure et à Bienne; ce fut Jean Gambach qui s'en chargea ⁸⁰. Leurs sentences ne ramenèrent pas la paix sociale à Fribourg, où tous étaient aigris par les pertes, les privations, les impôts directs et indirects, qu'avait causés la guerre. L'augmentation du prix du sel, surtout, paraissait intolérable aux agriculteurs ⁸¹. A ces malheurs, vint s'ajouter, encore, au beau milieu de l'été 1451, une épidémie de peste ⁸².

Les chefs du parti autrichien, qui trouvait la plupart de ses adhérents parmi les agriculteurs, étaient Ulli Berverscher et Hensli Helpach. D'accord avec Thuring de Hallwil, qui résidait alors à Rheinfelden, Berverscher et ses amis résolurent de renverser le Conseil. Une réunion des conjurés fribourgeois se tint à Vogelshaus. Le gouvernement en fut informé et sévit. Les principaux coupables, Berverscher et Helpach, réussirent à s'enfuir. On arrêta huit autres meneurs. Ils furent passés par l'épée, près de la fontaine de Saint-Georges, devant l'hôtel de ville, le 15 février 1452 83.

Cette exécution ruina le prestige des partisans de l'Autriche, qui furent qualifiés de traîtres; elle remplit de courage les Fribourgeois qui désiraient changer de souverain. Les uns pensaient se donner au duc de Bourgogne, avec lequel on entama des pourparlers officiels, qui, cependant, ne durent pas aller très loin ⁸⁴. La majorité des magistrats jugeait que, seul, le duc de Savoie était capable de libérer le pays de ses dettes et d'y ramener, par ce moyen, la paix.

Le 5 mars 1452, Peterman Velga, Jean Gambach et Jacques Cudrefin partirent pour Lausanne, où ils virent l'évêque Georges de Saluzzo, qui devait leur servir d'intermédiaire, puis pour Genève, où ils avaient mission, dit un texte, d'exposer au duc, de la part du Conseil, «aulcunes chouses... non pas de petite ains assez grante importance...» 85.

L'affaire marcha sans difficulté. Le duc, bien qu'il eût promis à Berne de ne pas annexer le territoire fribourgeois, guettait le mo-

⁸⁰ Cpte no. 97, p. 19, 20, 21 et 24; no. 98, f. 4; Miss. no. Ia, f. 171.

⁸¹ Вёсні, ор. сіт., р. 85.

⁸² *Miss.* no. Ia, f. 228.

⁸³ Man. no. 2, f. 67. — Büсні, op. cit., p. 95.

⁸⁴ Miss. no. Ia, f. 275.

⁸⁵ Ibidem, f. 306—306 verso.

ment où les vaincus de 1448, accablés par les dissensions et les dettes, viendraient crier grâce. Le 1^{er} juin, il donnait pleins pouvoirs à l'évêque de Lausanne, au comte François de Gruyère et au procureur du Pays de Vaud pour traiter avec les Fribourgeois, qui, de leur côté, nommaient une commission, composée de l'avoyer Pavilliard, Rodolphe de Vuippens, Aigre, Gambach, Cudrefin et Perrottet, chargée de «faire porgiet pour les affairez» ⁸⁶. Et, finalement, le 10 juin 1452, Fribourg, déchirant tous les liens qui l'unissaient aux Habsbourg depuis près de deux siècles, reconnaissait Louis de Savoie pour son souverain ⁸⁷.

Une ambassade solennelle se transporta, peu après, à Seyssel, où se trouvait le duc «pour ly faire sa reverence et se ouffrir a sa Grace». Jean Gambach, qui avait été, depuis de longs mois, l'un des principaux artisans de la rupture avec l'Autriche, en fit naturellement partie. C'était-là un voyage d'agrément 88.

Restait à expliquer aux Bernois le revirement politique qui était survenu. La mission s'annonçait malaisée, puisque les pourparlers avec la Savoie avaient été tenus secrets, du fait qu'ils portaient atteinte à l'accord signé, après la guerre, par Berne et par le duc. On savait que les Bernois, dans leur dépit d'avoir été joués, mettaient en œuvre tous leurs moyens diplomatiques pour rejeter Fribourg dans les bras de l'Autriche. Afin de les apaiser — ils songeaient même à déclarer le guerre à Fribourg —, l'avoyer Pavilliard, secondé par Gambach et par Cudrefin, se rendit à Berne 89. Cette mission fut un demi-succès — on ne pouvait en attendre mieux ou plus — puisqu'elle aboutit à l'organisation d'une entrevue bernosavoyarde, qui se tint à Morat, en décembre. Là, l'évêque de Lausanne, le comte de Neuchâtel, des délégués de Bâle, de Zurich, de Lucerne, de Schwyz s'employèrent avec un rare bonheur à réconcilier les ennemis et à refaire d'eux les alliés qu'ils étaient auparavant. Jean Gambach, de nouveau, assista à ces conférences de Morat, où se jouait l'avenir de Fribourg 90.

⁸⁶ Man. no. 2, f. 74. — Bücні, ор. cit., р. 100.

⁸⁷ Ibidem, p. 101.

⁸⁸ Cpte no. 100b, p. 27; Miss. no. Ia, f. 333 verso.

⁸⁹ Вёсні, ор. cit., р. 103—104; Срte no. 100b, р. 29.

⁹⁰ Cpte no. 100b, p. 32. — Recès fédéraux, II, p. 261, 263—264.

La politique et la diplomatie étaient devenues ses seules occupations; il leur consacra tout le premier semestre de l'an 1453, qui le vit plus assidu que jamais à toutes les séances du Conseil, à toutes les missions ordonnées par le gouvernement ⁹¹. Période de zèle électoral, peut-être, puisqu'elle se termina par le triomphe de Jean Gambach, qui fut proclamé avoyer à l'assemblée de la Saint-Jean d'été ⁹². Le choix était judicieux: il mettait au poste de commande l'homme qui n'avait pas craint d'aiguiller son pays vers une rupture nécessaire avec l'Autriche et qui allait s'appliquer, dans les années suivantes, à lui assurer des rapports cordiaux avec Berne, ce voisin puissant, qui devait l'aider à devenir suisse.

Berne, la cité victorieuse, qui avait supporté la presque totalité des charges de la guerre, sortait de l'aventure les mains à peu près vides et l'humeur chagrine; le duc seul avait retiré les marrons du feu. Fribourg et Berne, les deux villes-sœurs, se boudaient, tout en se rendant parfaitement compte qu'elles ne gagnaient rien à cette attitude.

L'alliance de 1403, qui réglait, avant la guerre, les rapports des deux fondations zaehringiennes, avait été déclarée abolie, en 1448, par la paix de Morat ⁹³. Cette annulation d'un traité perpétuel et extrêmement ancien — puisque la charte de 1403 n'était elle-même qu'une extension de la vieille alliance de 1243 ⁹⁴ — était-elle réelle et possible? Les parties contractantes semblaient en douter et, sur le conseil de leurs amis, elles résolurent de faire examiner, par des gens impartiaux, cet important problème politique. Deux Soleurois, choisis par Berne, et deux Biennois, désignés par Fribourg, se réunirent à cet effet. Avec l'aide d'un arbitre, Ital Reding, de Schwyz, les délégués aboutirent, le 22 septembre 1453, à une conclusion fort heureuse: le traité du 8 novembre 1403, affirmèrent-

⁹¹ Man. no. 2, f. 84 verso; Miss. no. Ia, f. 364, 401, 404, 421 verso, 423, 423 verso; Cpte no. 101b, p. 23—28.

⁹² Besatzungsbuch, no. 1, f. 26.

⁹³ MEYER, op. cit., p. 317.

⁹⁴ WILLIAM E. RAPPARD, Du renouvellement des pactes confédéraux 1351—1798, Supplément II de la Revue d'histoire suisse, Zurich, 1944, p. 13. — HANS STRAHM, Der älteste schweizerische Bundesbrief, dans Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde, Bern, 1944, p. 39.

ils, subsistait, malgré la décision contraire de la paix de Morat et les deux villes devaient rester liées par cette alliance que, un demisiècle auparavant, elles avaient voulue perpétuelle 95.

Vite Fribourg fit fête à ses anciens combourgeois: on organisa un renouvellement du serment, un cortège et un feu de joie devant l'hôpital ⁹⁶. Ces réjouissances, présidées par le nouvel avoyer Jean Gambach, mirent les Fribourgeois en liesse et leur firent oublier, pour quelques instants, la catastrophe du 19 août précédent, où la foudre avait réduit en cendres toutes les maisons de la rue de la Baume ⁹⁷. Pour un jour aussi, autorités et peuple écartèrent les soucis lancinants que causaient à tous les finances précaires du pays.

Les créanciers alsaciens et bâlois réclamaient à grands cris le paiement de leurs intérêts échus et le duc de Savoie ne montrait aucun empressement à verser l'argent qu'il avait promis aux Fribourgeois, pour éteindre leur vieille dette commune 98. De plus, Antoine de Salicet continuait sa petite guerre personnelle contre la ville de Fribourg, qui en était grandement incommodée 99.

De nouveau, Gambach partit en ambassade; accompagné de l'ancien avoyer Jean Pavilliard, de Jean Aigre et de députés bernois, il s'en fut au Pays de Gex, où se trouvait le duc Louis ¹⁰⁰. Celui-ci avait été mis au courant du rapprochement qui était intervenu entre les deux villes et il en était fort mécontent ¹⁰¹. Bernois et Fribourgeois durent s'appliquer à prouver que leur alliance ne portait aucune atteinte aux droits de la Savoie. C'était vrai. Toute-

 $^{^{95}}$ Recès fédéraux, II, p. 265—266, nos. 407 et 408. — Büchi, op. cit., p. 106—107.

⁹⁶ Cpte no. 102, p. 52 et 56. Les fêtes eurent lieu à Fribourg dans le second semestre de 1453 bien que la charte de renouvellement n'ait été dressée que le 18 mars 1454. — Büchi, op. cit., p. 107 et 240.

⁹⁷ Miss. no. Ib, f. 445. C'est la rue de l'Auge qu'on appelle faussement aujourd'hui rue de la Palme.

⁹⁸ Recueil diplomatique, vol. VIII, p. 162. Miss. no. Ib, f. 421 verso, 423, 451 verso, 498 verso, 499, 504 verso, 510 verso, 512.

⁹⁹ Ibidem, f. 448, 458, 459, 475, 481.

¹⁰⁰ Cpte no. 103b, p. 21 et 40.

¹⁰¹ Miss. no. Ib, f. 455, 455 verso, 457, 460 verso, 461, 480—481.

fois le duc était assez intelligent pour prévoir que, appuyé par Berne, Fribourg serait un sujet plus fort et moins souple.

La mauvaise humeur du souverain ne fit pas reculer les deux villes qui, le 18 mars 1454, s'engagèrent encore, par écrit, à rester de fidèles alliées. Elles le firent en termes touchants. «Nous devons être unies, dirent-elles, comme si nous n'étions qu'une seule ville, entourée des mêmes remparts» 102.

Encouragés par cette alliance renouée, les Fribourgeois avaient déjà résolu de se faire justice eux-mêmes, dans l'affaire Salicet, puisque le duc ne se décidait pas à intervenir. Le 24 février 1454, ils avaient envoyé, à Avenches, un détachement armé, qui s'était emparé de force d'Antoine de Salicet et de son fils Louis. Les deux hommes avaient été amenés à Fribourg. En dépit des protestations de l'évêque de Lausanne, qui était le seigneur d'Avenches et dont le territoire avait été ainsi violé; en dépit aussi des remontrances du duc de Savoie, les Salicet restèrent, trois mois durant, dans un cachot de la Tour-Rouge. Puis on les relâcha 103.

Cependant, Fribourg faisait quelques efforts pour satisfaire la Savoie sur d'autres points. A la demande du prince de Piémont, le fils aîné du duc, la ville avait envoyé à Chambéry, en été 1453 déjà, un contingent de 200 hommes ¹⁰⁴. Quand le même prince revint, en août 1454, solliciter des troupes de renfort contre le dauphin de France, Fribourg, de nouveau, lui fournit 250 hommes ¹⁰⁵. Et Jean Gambach s'empressa au service du futur Amédée IX, à la rencontre de qui il alla jusqu'à Payerne, et qu'il escorta, avec plusieurs autres magistrats, jusqu'à Berne ¹⁰⁶.

Plusieurs fois, l'avoyer se rendit en personne à Berne, où il usait de son influence pour obtenir des adoucissements à l'humiliant traité de Morat. L'objectif visé par lui était maintenant l'annulation de la clause qui avait privé Fribourg de tout droit dans l'ad-

¹⁰² Вёсні, ор. сіт., р. 241.

Man. no. 2, f. 103 verso, 104 verso. — Büchi, op. cit., p. 108. — Alex-Andre Daguet, Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, tome V, Fribourg, 1893, p. 120.

¹⁰⁴ Cpte no. 102, p. 49—50. — DAGUET, op. cit., p. 123.

¹⁰⁵ Miss. no. Ib, f. 520 verso; Cpte no. 104, p. 30.

¹⁰⁶ Cpte no. 104, p. 29 et 31.

ministration du bailliage de Grasbourg, acquis en commun par les deux villes, en 1423. Ses patients efforts aboutirent au résultat désiré, le 15 octobre 1455 107.

Tous ces voyages ¹⁰⁸ n'empêchaient pas Jean Gambach de vouer beaucoup de soins aux petites affaires intérieures de la cité. Il apaisa un conflit qui s'était élevé entre les «scientifiques maistre Jean Dase et maistre Barbarati, recteurs dez escoles» ¹⁰⁹. Il vérifia les travaux de peinture exécutés par l'artiste Jean Batheur sur les portes de la ville, où il avait été chargé de substituer, aux armoiries de l'Autriche, celles de la Savoie ¹¹⁰. Il veilla aussi à ce que fussent livrés les matériaux que les Fribourgeois avaient été condamnés à fournir pour la reconstruction du château et de l'église de Montagny, détruits par eux durant la guerre ¹¹¹.

Malgré quelques acomptes versés par le duc, les dettes de la ville restaient très lourdes. Le 16 juin 1455, une commission, présidée par Jean Gambach, fut chargée de trouver de l'argent ¹¹². Si habile qu'il fût en affaires, l'avoyer ne découvrit qu'un moyen d'améliorer les finances publiques: l'impôt. On établit une taxe sur le pain et sur la viande ¹¹³, qui atteignait tous les consommateurs, et une nouvelle contribution directe de 3 deniers par semaine, qui était exigée des propriétaires possédant une fortune supérieure à 100 livres ¹¹⁴.

Ces mesures ne durent pas être très populaires. On les reprocha moins au gouvernement qu'au souverain, qui n'avait pas apporté

¹⁰⁷ Cpte no. 103b, p. 20, 22; no. 104, p. 32. — Recès fédéraux, II, p. 277—278.

Gambach accompagna aussi à Berne Rodolphe de Vuippens, à la réception que la ville offrit, en 1454, au duc Philippe de Bourgogne (TILLIER, op. cit., II, p. 141). Cpte no. 103b, p. 20—21.

¹⁰⁹ Miss. no. Ib, f. 499 verso—500 verso.

¹¹⁰ Ibidem, f. 510 verso. Cf. Annales Fribourgeoises, 1923, p. 68, où la mention ci-dessus du Missival est ignorée, ainsi que celle qui figure dans le même manuscrit au f. 728, 3 novembre 1457.

¹¹¹ Miss. no. Ib, f. 435.

¹¹² Ibidem, f. 521 et 543; Man. no. 2, f. 149.

¹¹³ Ière Collection des lois, f. 171.

¹¹⁴ Ibidem.

à la ville l'aide financière promise en 1452 ¹¹⁵. L'amour que Fribourg portait à la Savoie commençait déjà à baisser un peu. Le roi de France Charles VII, qui s'en aperçut, chercha, dès 1455, à se concilier les bonnes grâces des Bernois et des Fribourgeois et à mettre ceux-ci dans son jeu. Chacun savait que le duc, en politique, se laissait guider par sa femme, Anne de Lusignan, et par les Cypriotes qu'elle avait installés à la cour de Savoie. Ces favoris étrangers déplaisaient à la noblesse savoyarde et même aux enfants du couple ducal. Charles VII, qui avait donné sa fille Yolande en mariage au prince de Piémont, se mit en tête d'exiger du duc le renvoi des Cypriotes; il lui demanda aussi une générosité plus grande envers son fils aîné et sa bru, qui vivaient sur un pied très modeste à Bourg-en-Bresse.

Le roi de France informa les Bernois et les Fribourgeois de ses démarches ¹¹⁶. Fribourg ne prit pas position dans l'affaire, ne voulant pas faire acte hostile envers son souverain; comme la ville avait justement deux délégués à la cour de Savoie, Pierre Perrottet et Petermann Pavilliard, qui sollicitaient du duc des paiements en retard, Jean Gambach leur fit parvenir la lettre du roi de France ¹¹⁷. Et quand les deux députés revinrent à Fribourg, l'avoyer examina avec les Bernois les nouvelles qu'ils rapportaient ¹¹⁸.

On apprit, non sans étonnement, que le duc Louis avait cédé, sur un point, du moins, à la pression qu'exerçait sur lui Charles VII: il avait donné en apanage à son fils tout le Pays de Vaud et la Bresse. Plus tard, on sut que des commissaires royaux étaient venus à Moudon, surveiller la transmission des pouvoirs, qui passèrent du père au fils, le 8 mars 1456 ¹¹⁹.

Le gouvernement fribourgeois devint bientôt inquiet de l'influence du roi sur le duc. Des bruits étranges couraient. On prétendait que Louis de Savoie avait fait des promesses relatives à Fri-

¹¹⁵ Miss. no. Ib, f. 543 et 564 verso.

¹¹⁶ Ibidem, f. 573-574.

¹¹⁷ Ibidem, f. 564 verso, 565, 567.

¹¹⁸ *Ibidem*, f. 570 verso; *Cpte* no. 106, p. 21.

¹¹⁹ Miss. no. Ib, f. 605 verso. — CÉRENVILLE et GILLIARD, Moudon sous le régime savoyard, Mém. Doc. Suisse Rom., Ilme Série, tome XIV, Lausanne, 1929, p. 293.

bourg, qui pourraient bien conduire à une cession de la ville à la couronne de France ¹²⁰. Comme le duc devait passer à Genève, en avril 1456, en rentrant de la cour royale, on résolut d'aller l'interroger, pour en avoir le cœur net. Jean Gambach partit pour Genève, où il rencontra son souverain, qui, sans doute, fut en mesure de le rassurer sur le sort de Fribourg ¹²¹.

En traversant Lausanne, l'avoyer s'arrêta à la cour épiscopale pour intercéder en faveur des paroissiens de Givisiez qui étaient en conflit avec leur évêque et avec leur curé à cause de la négligence qu'ils mettaient à réparer l'église ¹²². Il tenait aussi à remercier un secrétaire, qui s'était intéressé à la messe de prime, fondée par Gambach, à l'église de Saint-Nicolas, en 1453, et l'avait fait pourvoir d'indulgences ¹²³.

Aux élections de juin 1456, Jean Gambach, qui avait été confirmé dans sa charge d'avoyer, en 1454 et en 1455, céda le premier rang à Rodolphe de Vuippens ¹²⁴; aucun magistrat, à part le chancelier, ne devait rester au même poste plus de trois ans. Gambach n'en demeurait pas moins membre du Conseil; il était, de plus, avoué des couvents de la Maigrauge et de Hauterive et président de la commission supérieure de l'hôpital de Notre-Dame ¹²⁵.

Néanmoins, il retrouva, de nouveau, le temps de s'occuper de ses propres affaires, c'est-à-dire de son industrie et de ses propriétés. Il acheta, le juin 1457, des revenus fonciers à Tavel ¹²⁶; le 3 mars 1458, une part de la dîme et des cens à Givisiez ¹²⁷; le 12 juin 1458, des terres à Marly ¹²⁸. En revanche, il se défit d'un verger et d'un

¹²⁰ Miss. no. Ib, f. 616—616 verso.

¹²¹ Cpte no. 107, p. 14. La mission de Gambach dura huit jours.

¹²² *Miss*, no. Ib, f. 618 verso.

¹²³ R.N. no. 50, f. 286; no. 56, f. 197; Miss. no. Ib, f. 613; Cpte no. 105, p. 72. Gambach avait donné aussi, à l'église de Saint-Nicolas, une cloche, qui porte encore son nom, mais a dû être refondue en 1562 déjà (W. Eff-Mann, Die Glocken der Stadt Freiburg, dans Freib. Geschbl., V, Freiburg, 1898, p. 41).

¹²⁴ Besatzungsbuch no. 1, f. 48 verso.

¹²⁵ *Ibidem*, f. 49 verso.

¹²⁶ R.N. no. 51, p. 164; no. 53, f. 99.

¹²⁷ R.N. no. 53, f. 120; no. 54, p. 113.

¹²⁸ R.N. no. 53, f. 126; no. 54, p. 128—129.

pré qu'il possédait aux «Curtils novels», au-dessus de la rue de Morat ¹²⁹. Il fit des constructions dans son domaine rural hors de la Porte des Etangs ¹³⁰ et il améliora son troupeau, pour lequel il demanda à François de Gruyère de lui procurer deux beaux taureaux de son comté ¹³¹. Et Gambach, que la fabrication des faux, la vieille industrie de sa famille intéressait toujours, acquit l'usine des Aigre, près de Jaquemar, ainsi que leur marque de fabrique des deux clefs ¹³².

Puis, comme la situation financière de la ville s'améliorait d'autant moins que celle de son débiteur et souverain allait en empirant ¹³³, Jean Gambach, derechef, se mit entièrement au service de sa petite patrie. Le 19 juin 1459, il acceptait d'aller jusqu'à Turin, clamer misère à la cour du duc Louis ¹³⁴. Mais il ne partit pas sur le champ. Il attendit les élections de la Saint-Jean, qui le firent avoyer de Fribourg ¹³⁵. Le 30 juin probablement, il prit la route du Piémont, accompagné de Jean Aigre. Leur voyage, pour lequel ils empruntèrent, une fois, le chemin du Mont-Cenis, et, l'autre fois, le col du Grand Saint-Bernard, dura 24 jours ¹³⁶. Selon le compte dressé par le trésorier de Fribourg, Louis de Savoie devait encore à ses sujets, sur les 44 000 florins qu'il leur avait promis, 33 573¹/₃ florins, capital et intérêts compris ¹³⁷.

Toute l'éloquence des deux ambassadeurs échoua devant la pauvreté du duc qui, lui-même, engageait sa vaisselle d'argent et les

¹²⁹ R.N. no. 53, f. 137; no. 54, p. 147.

¹³⁰ Cpte no. 112, f. 5 verso.

¹³¹ Miss. no. Ib, f. 790 verso, 791.

¹³² *Hôp.*, II, no. 541.

¹³³ CÉRENVILLE et GILLIARD, op. cit., p. 309. — Miss. no. Ib, f. 671 verso, 672, 688.

¹³⁴ Man. no. 3, f. 20.

¹³⁵ C'est à tort que P. DE ZURICH (op. cit., et DHBS., III, p. 233) prétend que Rodolphe de Vuippens fut avoyer de 1456 à 1460, c'est-à-dire pendant quatre années consécutives, chose contraire à la loi. En juin 1459, il céda sa place à Gambach, qui commença une nouvelle période de trois ans, de 1459 à 1462. Le Cpte no. 114, le Man. no. 3, le Miss. no. Ib, f. 801 et 802, donnent à Gambach le titre d'avoyer dès la Saint-Jean 1459.

¹³⁶ Cpte no. 114, p. 13.

¹³⁷ Miss. no. Ib, f. 797 verso—798 verso.

bijoux de sa femme pour pouvoir subsister ¹³⁸. Jean Gambach et Jean Aigre rentrèrent bredouilles. Le 24 juillet déjà, l'avoyer présidait, à Fribourg, une séance du tribunal ¹³⁹; il n'eut aucune peine à faire partager à ses collègues le mécontentement que lui avait causé le duc. Pendant cette chevauchée, assez pénible pour un homme qui approchait de la soixantaine, Gambach avait dû se demander quelquefois s'il ne s'était pas trompé en dirigeant Fribourg vers cette Savoie, qui se montrait incapable de remplir ses engagements. A coup sûr, sa ferveur savoyarde dut diminuer beaucoup; en revanche, son désir de lier plus étroitement son pays à Berne s'accrut encore.

Jean Gambach alla, le 18 septembre 1459, mettre les Bernois au courant de la déconvenue éprouvée à Turin. On était si monté contre le duc, à Fribourg, qu'on songeait un peu à se faire justice soi-même, c'est-à-dire à s'emparer, sans autre forme de procès, de quelques cités savoyardes dans le Pays de Vaud. Mais, avant d'exécuter tout projet de vengeance, il s'agissait de savoir ce qu'en pensaient les magistrats bernois. Ils écoutèrent le récit de Gambach, puis ils demandèrent à réfléchir 140.

Neuf jours plus tard, le 27 septembre, une importante députation bernoise, qui comprenait Thuring von Ringoltingen, Caspar von Stein, Thomas von Speichingen et Ludwig Hetzel von Lindenach, arrivait à Fribourg. Devant le Conseil des Deux-Cents présidé par Jean Gambach, les Bernois se proclamèrent solidaires de Fribourg et prêts à engager leur vie et leurs biens pour défendre les droits de la cité alliée. «Vos intérêts, dirent-ils aux Fribourgeois, sont les nôtres». On les remercia chaleureusement et le chancelier Jacques Cudrefin inscrivit cette déclaration bernoise dans la vieille collection des lois de Fribourg, pour la conserver à la postérité ¹⁴¹. Jean Gambach et Rodolphe de Vuippens partirent peu après pour aller sur place exprimer aux Bernois la joie qu'avait causée leur «confortable reponse» ¹⁴².

¹³⁸ CÉRENVILLE et GILLIARD, op. cit., p. 309.

¹³⁹ Man. no. 3, f. 20.

¹⁴⁰ DAGUET, op. cit., p. 125. — Cpte no. 114, p. 17 et 21.

¹⁴¹ Ière Collection des lois, f. 158 verso, no. 568; Man. no. 3, f. 21 verso.

¹⁴² Cpte no. 114, p. 18.

Puisqu'on était sûr de Berne, et même des alliés biennois qu'on avait sondés ¹⁴³, on pouvait dès lors passer aux actes, sans se soucier trop des réactions hostiles de la Savoie. Fribourg prépara son artillerie ainsi que le matériel nécessaire à une expédition ¹⁴⁴. Malheureusement le roi de France vint réduire à néant tous ces beaux projets et contraindre les Fribourgeois à porter leurs revendications devant un tribunal composé de Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, et de juges zurichois, soleurois, lucernois, schwyzois et biennois (14 décembre 1459) ¹⁴⁵.

Les arbitres décidèrent de se réunir à Morat, le 10 février 1460, afin d'examiner les griefs des plaignants et la réponse qu'y ferait un représentant du duc, que celui-ci était convié à y déléguer, muni de pleins pouvoirs.

On croyait que Louis de Savoie enverrait à Morat son fils aîné, le prince de Piémont. Ce fut le comte François de Gruyère qui parut, entouré de dix gentilshommes, prélat et fonctionnaires savoyards. Les Fribourgeois étaient représentés par leur avoyer Jean Gambach, par Rodolphe de Vuippens, Heintzmann Velga, Henri de Praroman et Jacques Cudrefin.

Après avoir étudié, pendant quatre jours, les créances qui lui étaient soumises, le tribunal condamna le duc à payer 25 600 florins aux Fribourgeois. S'il ne pouvait verser le capital, Louis de Savoie devait envoyer, chaque année, à Fribourg, le jour de la Saint-Urbain, un cens de 1280 florins (intérêt 5%). De plus, il assignait sa dette sur Vevey et La Tour-de-Peilz, qu'il engageait aux Fribourgeois comme hypothèques 146.

Gambach pouvait se déclarer satisfait. Il avait mené à bien une affaire difficile qui procurait aux Fribourgeois, non de l'argent comptant, mais l'espoir de s'installer, un jour, sur les bords du Léman. Le duc accepta, le 20 mars, la sentence des arbitres ¹⁴⁷. Il admit, aussi, sans murmurer, l'exécution d'Antoine de Salicet, qui

¹⁴³ *Ibidem*, p. 19.

¹⁴⁴ Cpte no. 114, p. 20 (voyages de Claude Asne, maître de l'artillerie).

¹⁴⁵ Büсні, ор. cit., р. 112. — Man. no. 3, f. 26—26 verso.

¹⁴⁶ Recès Fédéraux, II, р. 302. — Вüсні, ор. cit., р. 112. — Срte по. 115, р. 17—18; Savoie, по. 27.

¹⁴⁷ Savoie, no. 28. — Büchi, op. cit., p. 113.

venait d'avoir lieu. Au début de l'année 1460, en effet, les Fribourgeois s'étaient emparés, une fois de plus, de leur ennemi irréductible et lui avaient tranché la tête 148.

Gambach était réellement, dans les limites où la loi le permettait, le chef tout-puissant de la république fribourgeoise et, aux yeux des voisins suisses, l'homme le plus représentatif de la cité. On le choisit, en 1460 encore, comme arbitre, dans une difficulté territoriale, qui mit aux prises Berne, d'une part, et Soleure, de l'autre. Ce conflit imposa à l'avoyer un voyage à Berne, un deuxième à Soleure, un troisième à Aarberg; il se termina par un compromis, qu'adoptèrent les deux parties 149. Ce fut aussi à Gambach que l'on s'adressa, la même année, pour liquider un différend entre Berne et Bienne 150.

Résolument, l'avoyer de Fribourg liait le sort de sa ville à celui de Berne qui s'avérait, pour le moment, le seul soutien solide. Quand Berne se décida, le 13 octobre 1460, à déclarer la guerre au duc Sigismond d'Autriche et à prendre part, un peu tardivement, à la conquête de la Thurgovie, Fribourg mit sur pied un contingent de 200 hommes, qui marcha avec l'armée bernoise et fit le siège de Diessenhofen. Rodolphe de Vuippens partit avec la troupe; Gambach resta à Fribourg. Les soldats fribourgeois furent, au retour, fêtés et comblés de cadeaux par les Bernois. Cette expédition fait date dans l'histoire politique et militaire de la ville de Fribourg, qui, pour la première fois, se montrait, dans le camp des Suisses, parmi les ennemis de l'Autriche 151.

Gambach, qui n'avait pas été à la guerre, déploya une grande activité diplomatique, quand il s'agit de préparer la paix. A la demande de Berne, il alla en discuter officiellement à Zurich ¹⁵². Il poussa même, l'année suivante, jusqu'à Constance, où la paix fut conclue, en 1461. Le nom de Fribourg figura, dans le traité, à côté de celui des Suisses ¹⁵³.

DAGUET, op. cit., p. 120. — Cpte no. 115, p. 154.

¹⁴⁹ Cpte no. 115, p. 19—20. — Recès Fédéraux, II, p. 305—306.

¹⁵⁰ Cpte no. 116b, p. 22; no. 118, p. 13.

¹⁵¹ A. Büchi, La participation de Fribourg à la conquête de la Thurgovie (1460), dans Annales Fribourgeoises, 1930, p. 19—34.

¹⁵² Cpte no. 116b, p. 24.

¹⁵³ Cpte no. 117, p. 7. — Recès Fédéraux, II, p. 886, no. 38.

C'était un honneur. Il était bien dû à Fribourg, qui avait supporté, sans recevoir aucune compensation pécuniaire, les frais de l'expédition de Diessenhofen. Or, la caisse de la ville était à peu près vide. En dépit du jugement de Morat, le duc et sa caution, François de Gruyère, n'avaient envoyé, au cours de l'année, aucun cens à Fribourg. Jean Gambach se rendit à Berne et à Bienne «requerir lesdicts de Berna et Beyna a noz aydir de aprehendir nostre obligation a cause de l'argent que nostre tresredoubte seigneur le duc de Savoe noz doit» 154. Naïvement, les Fribourgeois croyaient, sans doute, le moment venu de mettre la main sur Vevey et La Tour-de-Peilz, qui étaient les hypothèques de la dette ducale; pour cette entreprise, l'approbation et l'aide des alliés bernois étaient indispensables.

On suppose — non sans raison — que les Bernois ne furent pas d'accord d'installer leurs combourgeois dans cette région du bleu Léman, qu'ils convoitaient eux-mêmes. Habilement, ils surent dévier le bel élan des Fribourgeois; ils les aiguillèrent sur les terres plus proches de Châtel-Saint-Denis et de Vuissens, qui appartenaient à des vassaux du duc. Le 20 mars 1461, les soldats fribourgeois, conduits par Pierre Perrottet, s'emparèrent du château de Châtel-Saint-Denis et, le lendemain, un autre contingent, ayant à sa tête Marmet Grand, prit celui de Vuissens 155.

La réaction du duc ne fut pas longue à venir. Louis de Savoie porta plainte contre les Fribourgeois à Berne. Jean Gambach dut aller à Berne se défendre, «faire lo decoulpo» ¹⁵⁶. Vis-à-vis des Bernois, ce fut sans doute aisé, puisque ceux-ci n'ignoraient rien des faits et gestes de leurs voisins. Le droit, cependant, n'était pas du côté de l'avoyer Gambach: les deux châteaux envahis n'avaient pas été donnés en hypothèques par le duc aux Fribourgeois. Mais l'amour-propre de ces derniers était en jeu et ils ne voulurent pas abandonner tout de suite leurs conquêtes. Pierre Perrottet

¹⁵⁴ Cpte no. 116b, p. 24; no. 117, p. 5.

¹⁵⁵ Man. no. 3, f. 51. — BÜCHI, Freiburgs Bruch..., p. 113. — PHILIPONA, Histoire de la seigneurie et du bailliage de Châtel-Saint-Denis, Châtel-Saint-Denis, 1921, p. 336 et seq.

¹⁵⁶ Cpte no. 118, p. 14.

resta quelque temps au château de Châtel; Marmet Grand fit un séjour plus long encore à Vuissens 157, puis tout rentra dans l'ordre.

A ce moment, Jean Gambach cessa, de nouveau, d'être avoyer. Le 24 juin 1462, Jean de Praroman prit la première place au Conseil. Gambach put se reposer un peu des fatigues causées par ses trois années de présidence et aussi par la perte cruelle qu'il venait d'éprouver: Alice Gambach, née Bugniet, la fidèle gardienne de son foyer depuis plus de trente ans, venait de mourir ¹⁵⁸.

Les remous de l'affaire Philippe Monseigneur forcèrent bientôt Gambach à reprendre son rang, qui restait toujours le premier, dans le petit monde de la diplomatie fribourgeoise. Philippe Monseigneur, appelé parfois aussi Philippe-sans-Terres, était le comte de Bresse, un des fils du duc Louis de Savoie. Il vivait en mauvaise intelligence soit avec ses père et mère, soit avec le parti des Cypriotes. Ces derniers qui, autrefois, avaient été combattus par Charles VII, jouissaient de l'appui de son fils Louis XI, devenu roi de France, en 1461. Pour leur faire pièce, le comte Philippe se rapprocha de Berne et de Fribourg. Il avait gagné déjà l'amitié de François de Gruyère et de nombreux seigneurs savoyards, qui l'aidèrent à organiser une conjuration.

Philippe Monseigneur et ses affidés se saisirent de deux favoris de la duchesse Anne, Saint-Sorlin et Valpergue, et les tuèrent. Ces actes de violence blessèrent profondément le duc et sa femme. Ils offrirent, cependant, le pardon à leur fils, s'il consentait à faire amende honorable et abandonnait son parti. Philippe refusa, demandant que sa conduite fût jugée par l'assemblée des Trois-Etats, qui devait se tenir à Genève ¹⁵⁹. En attendant, il vint à Fribourg et à Berne, expliquer ses actes et chercher des alliés. Jean Gambach accompagna le jeune comte à Berne, puis à Genève, où il resta plusieurs semaines. Il ne rentra à Fribourg que lorsque des rapports convenables eurent été rétablis entre le duc et son fils ¹⁶⁰.

¹⁵⁷ Il y était encore le 1er juin 1462 (Man. no. 3, f. 66 verso).

¹⁵⁸ *Hôp.*, Compte 1461—1462, Recettes avril 1462.

¹⁵⁹ MARCELLE DESPOND, Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne, Thèse de Fribourg, 1925, p. 10 et seq.

¹⁶⁰ Cpte no. 120, p. 12 et 19.

¹⁶¹ Ibidem, p. 16 et 17; Cpte no. 122, p. 21; no. 123, p. 18.

¹⁶² Cpte no. 121, p. 16; no. 122, p. 17; no. 123, p. 18.

Sur ces entrefaites, la duchesse Anne mourut (13 novembre 1462). Privé de l'appui de cette femme énergique, voire intrigante, Louis de Savoie se sentit de plus en plus faible. Chaque jour augmenta encore sa dépendance à l'égard de Louis XI — devenu son gendre par son mariage avec Charlotte de Savoie — auquel il demanda formellement aide contre Philippe Monseigneur, dont l'attitude recommençait à l'inquiéter. Le comte de Bresse chercha, dès ce moment, à resserrer les liens qui l'attachaient déjà aux Suisses et à leurs alliés, ce qui obligea Jean Gambach à avoir de nombreuses entrevues secrètes avec François de Gruyère 161, des conférences à Berne 162.

Qand, au début de 1464, le roi de France envoya une ambassade en Suisse, pour y discuter le renouvellement de l'alliance franco-suisse et la rébellion de Philippe de Bresse contre son père, ce fut encore Gambach qui se transporta à Berne, «pour avoir advis» ¹⁶³. L'emprisonnement de Philippe à Loches, où le roi de France le tint captif deux ans, dut atterrer le vieux diplomate fribourgeois, comme il consterna le comte François. C'étaient, dans notre pays, les deux hommes qui connaissaient le plus intimement le malheureux prisonnier. Ils s'évertuèrent, l'un et l'autre, sans relâche, à le faire délivrer; ils n'aboutirent au résultat désiré qu'en 1466.

Cette activité en faveur du jeune prince, des voyages fréquents, les nombreuses visites de François de Gruyère ne chassaient pas, cependant, l'impression de vide que Gambach ressentait chaque fois qu'il rentrait dans sa maison près de Jaquemar, où ne l'attendait plus celle que les textes de l'époque nommaient dona Alixia. Pour ranimer son foyer désert, Jean Gambach se remaria. Il épousa une noble veuve, Jeanne de Gallera, née Vignier, qui habitait Ferreyres, près de la Sarraz 164. Elle lui apporta une petite dot et plusieurs enfants déjà grandelets, qu'elle avait eus de son premier mariage et qui vinrent égayer la demeure du vieil avoyer 165.

¹⁶³ Man. no. 3, f. 77 verso—78 verso; Cpte no. 123, p. 18. — Recès Fédéraux, II, p. 339.

¹⁶⁴ R.N. no. 357, feuille volante.

¹⁶⁵ Les textes fribourgeois lui donnent cinq enfants: trois fils, Gui, Hugues et Claude; deux filles, Marie et Paule. (R.N. no. 40, f. 118 verso).

Grâce à eux, Jean Gambach, dont les trois unions furent stériles, apprit l'art d'être père et grand-père. Quelques années plus tard, en effet, en 1467, la jeune Marie de Gallera épousait, à Fribourg, Jacques Arsent ¹⁶⁶; sa soeur Paule, elle aussi, devint fribourgeoise par son mariage avec Petermann Bugniet ¹⁶⁷. Le plus jeune des fils, Claude de Gallera, ne contracta alliance qu'après la mort de son parâtre; en 1477, il choisit pour femme Adélaïde d'Estavayer, une fille du donzel Antoine et de Françoise Velga ¹⁶⁸. La vie était devenue très animée dans la vieille maison de Jaquemar et quand Jean Gambach, une troisième fois, devint avoyer, en juin 1465, il reçut, à plusieurs reprises, dans son nouveau foyer, les hôtes de marque qui passèrent à Fribourg ¹⁶⁹.

Le 29 janvier 1465, le duc Louis de Savoie était mort et le prince de Piémont, devenu Amédée IX, était monté sur le trône ducal. La nouvelle de ce changement de souverain fut apportée à Fribourg par François de Gruyère ¹⁷⁰. Le comte collaborait activement au gouvernement du duché et séjournait souvent à Chambéry. Les jeunes souverains le nommèrent, en 1465 déjà, maréchal de Savoie. Cet honneur fournit aux magistrats de Fribourg l'occasion d'offrir à François de Gruyère et à ses amis un bon repas, auquel assistèrent Jean Gambach et plusieurs membres du Conseil ¹⁷¹.

L'avoyer de Fribourg eut, en cette fin d'année 1465, l'obligation de se rendre à Berne, à Soleure et jusqu'à Montbéliard, pour apaiser des différends qui s'étaient élevés entre le comte de Tierstein et celui de Wurtemberg ¹⁷². Il alla aussi à Morat et, de nouveau, à Berne ¹⁷³, bien que la peste régnât alors à Fribourg ¹⁷⁴. Jamais, à notre connaissance du moins, la maladie ne ralentit alors l'activité de Gambach, qui, malgré son âge, était de toutes les ambassades, de toutes les réunions.

¹⁶⁶ R.N. no. 60, p. 214.

¹⁶⁷ Ibidem, p. 212.

¹⁶⁸ R.N. no. 95, f. 8.

¹⁶⁹ Cpte no. 126, p. 27.

¹⁷⁰ Cpte no. 125, p. 31.

¹⁷¹ Cpte no. 126, p. 36.

¹⁷² Cpte no. 126b, p. 27.

¹⁷³ *Ibidem*, p. 23 et 26.

¹⁷⁴ Cpte no. 126, p. 27.

Il se dépensa comme un jeune, au début de 1466, quand le roi de France montra, enfin, quelque velléité de relâcher Philippe Monseigneur. Le 16 mars 1466, le prisonnier de Loches fut libéré. Dès que cette heureuse nouvelle parvint à Fribourg, Gambach ordonna la sonnerie des cloches et une «procession solempnelle» ¹⁷⁵. Quand le comte passa, peu après, dans les environs, l'avoyer Gambach, accompagné de Jean de Praroman, s'empressa d'aller le féliciter au nom des Fribourgeois. Ce voyage des deux hommes d'Etat dura trois jours, aller et retour; le but en était probablement Lausanne ¹⁷⁶.

Ce fut à Lausanne, de nouveau, qu'alla Gambach, dans le second semestre de l'année 1466, pour rencontrer la duchesse Yolande et pour assister à la réunion des Trois-Etats; Petermann Pavilliard et Antoine Mayor étaient avec lui 177. Berne, cependant, fut, en 1466 et 1467, le but le plus fréquent des voyages diplomatiques du vieil avoyer de Fribourg. Il s'y rendit pour apaiser un conflit qui divisait les Bernois et les Lucernois au sujet de Trub 178. Il y retourna plusieurs fois afin de suivre le procès intenté à Jacob Tachs, un agent que les Bernois et les Fribourgeois avaient en Alsace 179. Il y fut présent pour le renouvellement annuel de l'alliance entre les deux villes 180 . Il y alla pour discuter d'une ambassade à envoyer en Piémont 181. Il s'y trouva, enfin, à plusieurs reprises, pour préparer une rectification de frontières entre Berne et Fribourg. Ce travail important ne fut achevé que le 12 février 1467, après d'assez longues discussions, que Gambach sut mener avec élégance. Les Fribourgeois abandonnèrent Gümmenen et Mons à leurs alliés. En compensation, ils ne reçurent que quelques bouts de terrain sur la rive gauche de la Singine, qui devint frontière entre les deux Etats, un tarif de faveur au péage de Gümmenen et une indemnité

¹⁷⁵ Cpte no. 127, p. 26; no. 127b, p. 21.

¹⁷⁶ Cpte no. 127b, p. 23.

¹⁷⁷ Cpte no. 128b, p. 27.

¹⁷⁸ Cpte no. 128b, p. 28. TILLIER, op. cit., II, p. 153.

¹⁷⁹ Cpte no. 128b, p. 30, 31, 33. TILLIER, op. cit., p. 150.

¹⁸⁰ Man. no. 4, 12 et 15 décembre 1466; Cpte no. 128b, p. 35; no. 129 p. 14.

¹⁸¹ Cpte no. 128b, p. 36; no. 129, p. 14; Man. no. 4, 15 décembre 1466.

de 300 florins ¹⁸². Gambach, qui conduisit les négociations, dut se rendre parfaitement compte que son gouvernement donnait plus qu'il ne recevait. Cette générosité était, sans doute, voulue et non imposée: elle était la libre expression de la reconnaissance due aux Bernois pour la part dans l'administration du bailliage de Grasbourg, qu'ils avaient rendue gratuitement à Fribourg, en 1455.

L'estime dont Gambach jouissait à Berne allait grandissant: à la demande des Bernois, l'avoyer de Fribourg s'était rendu à Soleure, en 1466, pour trancher une difficulté de péage, qui divisait les Bâlois et les Soleurois ¹⁸³.

En même temps qu'il jouait ce rôle d'arbitre, qui augmentait, au dehors, le prestige de Fribourg, l'avoyer Gambach travaillait au développement interne de la ville. Après une vision locale, qui avait eu lieu le 21 juillet 1466, Gambach et ses collègues du Conseil avaient commencé de grands travaux à la Mottaz et aux ponts sur la Sarine ¹⁸⁴. Les questions édilitaires ne constituaient, cependant, que des intermèdes peu importants dans la vie très remplie de l'avoyer. Son occupation majeure restait la politique, à laquelle il consacrait le plus clair de son temps et de ses forces. Les problèmes qui se posèrent successivement à lui, en 1467, étaient assez complexes.

Fribourg et Berne déterminèrent, d'abord, par écrit, en mars et en avril, les rapports qui unissaient les deux villes entre elles et leurs engagements respectifs vis-à-vis du nouveau duc de Savoie. Il n'y eut, dans ce domaine, aucune innovation, mais une mise au point des conditions déjà existantes; cette affaire exigea, tout de même, un voyage de l'avoyer en Piémont; il en profita pour inviter Amédée IX à payer ses dettes ¹⁸⁵.

L'entreprise fut plus délicate, quand il s'agit de prendre position vis-à-vis de la puissante Bourgogne. Le duc Philippe et son fils Charles de Charolais, le futur Téméraire, obtinrent, en mai 1467,

¹⁸² Cpte no. 127b, p. 22; no. 128b, p. 29, 30; no. 129, p. 13. Man. no. 4, 13 novembre 1466. Recès Fédéraux, II, p. 361. Büchi, op. cit., p. 108.

¹⁸³ Cpte no. 128b, p. 37.

¹⁸⁴ Man. no. 4, 21 juillet 1466; Cpte no. 128, p. 34.

¹⁸⁵ Cpte no. 128b, p. 36; no. 129, p. 16—17. Recès Fédéraux, II, p. 363—365.

que fût signé un traité d'amitié et de neutralité qui les unissait à Zurich, Berne, Fribourg et Soleure. Une période de relations amicales semblait s'ouvrir avec les Bourguignons, ces voisins assez redoutables qui étaient les ennemis jurés du roi Louis XI. Cette alliance marqua une orientation nouvelle, mais non durable, de la politique de Fribourg, qui ne s'y décida qu'après une conférence tenue à Berne, à laquelle participa l'avoyer Gambach 186. L'influence de Berne devenait prépondérante.

Elle se fit sentir, de nouveau, lorsqu'un conflit éclata entre la Savoie et le duc de Milan, au milieu de l'été 1467. Fribourg ajusta sa position à celle de ses alliés des bords de l'Aar et décida de rester neutre. Et pourtant, sa qualité de sujet savoyard eût dû le pousser au secours de son souverain. François de Gruyère était parti avec les hommes de son comté pour Ivrée; avant de quitter le pays, il avait tenté d'entraîner les Fribourgeois dans cette expédition. Ses démarches avaient échoué. Gambach et ses collègues oubliaient peu à peu leurs devoirs envers la Savoie pour ne se souvenir plus que de leur alliance avec Berne 187.

La position que prit, la même année, le gouvernement fribourgeois, dans l'affaire des foires de Lyon, en fut une preuve de plus. Un différend s'était élevé entre la Savoie, d'une part, et les magistrats de Berne, d'autre part, parce que des marchands de langue allemande, qui se rendaient à Lyon, avaient été molestés à Genève. A cette occasion, Fribourg joua le rôle inattendu d'arbitre entre son souverain et ses alliés. Gambach réussit à réconcilier les deux adversaires 188. C'était-là, comme on l'a fait remarquer, une victoire à l'actif de la diplomatie fribourgeoise 189. Le prestige personnel de Gambach avait certainement conféré à la ville une im-

¹⁸⁶ Cpte no. 129, p. 17. Recès Fédéraux, II, p. 366 et 899.

¹⁸⁷ M. Despond, op. cit., p. 42—43. Cpte no. 130b, f. 2. Le 6 novembre 1467, cependant, Fribourg était à peu près décidé à voler «au secours de la victoire» alors que la paix, sans qu'on le sût, était déjà presque faite. (Man. no. 4, f. 32).

¹⁸⁸ Recès Fédéraux, II, p. 369. TILLIER, op. cit., II, p. 155. BÜCHI, op. cit., p. 117.

¹⁸⁹ CASTELLA-KERN, Les relations économiques de Fribourg avec Genève au XVme siècle, dans Annales Fribourgeoises, 1916, p. 235.

portance, à laquelle sa situation de vassale de la Savoie ne lui aurait pas permis de prétendre.

Le 17 juin 1466, lorsque Berne et Soleure s'étaient alliées à Mulhouse, Fribourg n'avait pris aucune part à un traité qui ne l'intéressait que médiocrement ¹⁹⁰. Toutefois, quand les Bernois décidèrent de secourir Mulhouse, qui était en guerre avec l'Autriche, ils requirent l'aide des Fribourgeois ¹⁹¹. Jean Gambach et Rodolphe de Vuippens s'en furent à Berne discuter de cette expédition militaire et, sitôt rentrés, ils firent préparer des troupes et de l'artillerie lourde ¹⁹². En juin 1468, le contingent fribourgeois, fort de 167 hommes, passa le Hauenstein. Il était conduit par Petermann Velga ¹⁹³. De nouveau, Fribourg se trouva, dans le camp suisse, opposé à son ancien souverain, le duc d'Autriche. Dans le traité de paix, qui fut signé à Waldshut, le 27 août 1468, les Fribourgeois figuraient au rang des adversaires du duc Sigismond, parmi les alliés des Confédérés ¹⁹⁴.

Qand les soldats de Petermann Velga rentrèrent à Fribourg, la ville avait changé d'avoyer. A la Saint-Jean 1468, Gambach avait cédé la première place à Jean de Praroman 195. Ce fut à ce dernier qu'échut le soin d'organiser la réception que Fribourg dut préparer au duc Amédée et à la duchesse Yolande, en mai 1469. Les jeunes souverains faisaient leur première tournée de visites chez leurs alliés et sujets. Ils arrivèrent à Romont, venant de Genève, le 1er mai 1469. Yolande y tomba malade. Dès que cette fâcheuse nouvelle parvint à Fribourg, Jean Gambach fut délégué auprès de la duchesse, pour lui exprimer la part que l'on prenait à ses souffrances 196.

La caravane ducale ne se remit en marche que le 15 mai. Elle s'arrêta à Fribourg toute une semaine, qui fut remplie de réjouis-

35

¹⁹⁰ Recès Fédéraux, II, p. 354.

¹⁹¹ Man. no. 4, f. 33 verso, 11 décembre 1467.

¹⁹² Cpte no. 131b, f. 2.

¹⁹³ A. Büchi, Peter von Molsheims Freiburger Chronik, Bern, 1914,
p. 16—17. Maria Krebs, Die Politik von Bern, Solothurn und Basel in den Jahren 1466—1468, Thèse de Berne, 1902, p. 160.

¹⁹⁴ Recès Fédéraux, II, p. 900.

<sup>Besatzungsbuch no. 1, f. 123.
Cpte no. 133, p. 181.</sup>

⁸

sances, de cérémonies, de prestations d'hommages et de banquets. Gambach prit part à toutes ces fêtes. Le vieil avoyer hébergeait, dans sa maison, quelques personnages de la cour, tandis que les deux souverains étaient logés au couvent des Cordeliers. Puis, le couple ducal partit pour Berne. Gambach l'y accompagna et assista à la prestation solennelle du serment, qui eut lieu au Münster, le 22 mai ¹⁹⁷.

A peine rentré de ces fêtes, Gambach dut reprendre le chemin de Berne, où, le 21 juin 1469, il représenta Fribourg dans une entrevue que demandaient des ambassadeurs bourguignons. Charles de Bourgogne les envoyait payer les 10000 florins que Sigismond d'Autriche devait aux Suisses, conformément à la paix de Waldshut 198. La Bourgogne, en effet, venait de se rapprocher de l'Autriche, par le traité de Saint-Omer, ce qui, par contre-coup, allait éloigner le duc Charles des Suisses et livrer ces derniers à l'influence française 199. L'alliance conclue, à Berne, en 1467, avec Philippe et Charles de Bourgogne, devenait déjà caduque. La déception de Jean Gambach dut être grande.

Il comprit alors la nécessité de resserrer l'entente berno-savoyarde. C'est dans cet esprit qu'il accepta, en automne 1469, d'accompagner à Chambéry une ambassade bernoise. La présence de Gambach devait permettre aussi de régler définitivement les dommages dus à Studlin, un marchand que les Savoyards avaient arrêté et dépouillé de tout son argent; depuis quelques mois, l'ancien avoyer s'employait à lui faire rendre justice ²⁰⁰.

Cette chevauchée à Chambéry, qui dura treize jours, fut le dernier grand voyage du vieux diplomate; il avait vu, pour la dernière fois, le doux Léman. Désormais Gambach ne dépassa plus ni Romont, ni Berne, qui devinrent les points extrêmes de ses déplacements ²⁰¹.

¹⁹⁷ RÜEGG, op. cit., p. 37 et seq. TILLIER, op. cit., II, p. 168. Cpte no. 133, p. 204, 216, 223.

¹⁹⁸ Recès Fédéraux, II, p. 398. Cpte no. 134, p. 15—16.

¹⁹⁹ JOHANNES DIERAUER, Histoire de la Confédération suisse, trad. A. Reymond, t. II, Lausanne, 1912, p. 203 et seq.

²⁰⁰ M. DESPOND, op. cit., p. 38. Cpte no. 134, p. 18.

²⁰¹ Cpte no. 136, p. 15.

Bien qu'il restât parfaitement lucide et qu'il continuât à faire partie du Conseil, où il paraissait encore de temps à autre, Gambach se retira peu à peu des affaires publiques. Il s'occupa encore, en 1471, d'un litige des gens d'Autigny, Lentigny, Noréaz et Prez ²⁰². Il reçut dans sa maison son jeune ami Philippe Monseigneur, aux faits et gestes duquel il s'intéressait toujours ²⁰³. Il surveilla des réparations que le gouvernement avait ordonné de faire à Jaquemar ²⁰⁴. Il rendit quelques services pécuniaires à la famille de Gruyère ²⁰⁵. Il participa à la réception offerte au comte de Romont ²⁰⁶.

Mais il ne dirigeait plus la diplomatie fribourgeoise. A vrai dire, les événements prenaient une tournure qui l'inquiétait. Certes, la ville restait fidèle à cette alliance bernoise, à laquelle le vieil avoyer avait tant travaillé. Cette partie de son œuvre demeurait intacte et Gambach en était satisfait. Cependant, sous l'influence du rusé Louis XI, on avait commencé à tourner le dos à la Bourgogne et à la Savoie, pour se rapprocher de la vieille ennemie qu'était l'Autriche. Le 30 mars 1474, le projet d'une paix perpétuelle entre le duc Sigismond, les Confédérés et leurs alliés, Fribourg y compris, était dressé à Constance ²⁰⁷. Jean Gambach, qui put encore prendre connaissance de ce document, dut en concevoir quelque appréhension.

Mais, au commencement du mois de juin 1474 ²⁰⁸, droit avant que se déclenchassent les guerres de Bourgogne, l'ancien avoyer de Fribourg, mourait, dans sa maison près de Jaquemar, après avoir dicté, le 26 mai, au notaire Bérard Faucon, le plus beau des testaments. Il fit des libéralités importantes à l'église et au clergé de Notre-Dame, aux couvents de la Maigrauge et des Cordeliers, à la fabrique et au clergé de Saint-Nicolas, à la Commanderie de Saint-Jean, aux confréries de Saint-Martin et de la Conception de la Vierge, aux béguines de l'Auge et du Bourg. Il confirma à son cousin Stadler le droit exclusif d'employer la marque de fabrique des

²⁰² Man. no. 5, f. 5 verso.

²⁰³ Cpte no. 138, p. 53.

²⁰⁴ Cpte no. 140, p. 22.

²⁰⁵ M. DESPOND, op. cit., p. 51. Hôp., I, no. 268.

²⁰⁶ Cpte no. 141, p. 180.

²⁰⁷ Recès Fédéraux, II, p. 476. DIERAUER, op. cit., II, p. 223—226.

²⁰⁸ Collection Gremaud, no. 36, f. 68 verso.

trois oboles, tandis qu'il léguait l'usine Aigre et la marque des deux clefs à Jacques Bugniet. Il fit aussi quelques présents à des ecclésiastiques de sa connaissance. Tout le reste de sa fortune fut attribué à sa chère femme, Jeanne de Gallera, qui l'avait entouré de sa tendre affection. Elle n'en eut, cependant, que la jouissance. Après sa mort, les biens mobiliers et immobiliers de Jean Gambach devaient être partagés également entre l'hôpital de Notre-Dame et la confrérie du Saint-Esprit, les deux œuvres qui assumaient, à Fribourg, la tâche de secourir les malades et les pauvres. Jacques Bugniet fut nommé exécuteur testamentaire ²⁰⁹.

Le grand Fribourgeois qu'avait été Jean Gambach fut enterré à Saint-Nicolas, devant le maître-autel où, chaque jour, le clergé était tenu de dire la messe de prime, fondée par l'avoyer, en 1453 ²¹⁰. Pendant très longtemps, un office de requiem fut célébré à Saint-Nicolas, le jour anniversaire de sa mort et le Conseil devait y assister «in corpore». Grâce à ses fondations généreuses, le souvenir de Gambach resta vivace à Fribourg. Le magistrat intègre, qui avait su conduire adroitement les destinées du pays à un tournant dangereux de l'histoire fribourgeoise, ne connut pas l'ingratitude légendaire des républiques. La mort avait emporté Gambach avant la victoire de Morat, avant la diète de Stans. A vrai dire, ces événements si heureux pour l'avenir de Fribourg étaient dus, en grande partie, à cette fidélité à l'alliance bernoise que l'avoyer Gambach avait insufflée à son peuple.

²⁰⁹ R.N. no. 32, f. 244—250, 251 verso; $H\delta p$., II, nos. 226, 227, 228.

²¹⁰ Saint Pierre Canisius, en 1597, fut enseveli provisoirement dans le tombeau de Jean Gambach: «ante summum altare in parochiali ecclesia S. Nicolai, in eodem sepulchro ubi quondam Dominus Gambach reconditus...» (Man. no. 148, 22 décembre 1597).